

LE CENDRE

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 28 mars 2024
Date et heure de la séance : 3 avril 2024 à 18h30

Nombre de conseillers municipaux : 29
Nombre de présents : 19
Absents avec procuration : 10
Absents : 0

Présents : Mmes Nastascia ACCOT et Jacqueline BOLIS - M. Damien BONJEAN - Mme Sandrine BONNET - MM. Jean-Marc BRUSTEL, Florian CATINOT et Thibaut FABRY - Mmes Margaux FOURTIN, Christelle GERMAIN, Sabrina LARRIEU, Adrienne LIBIOUL et Christel MARCHENAY - M. Sébastien MORIN - Mme Sylvie PARIS - MM. Bruno PONTRUCHER, Jean-Paul PRESLE, Hervé PRONONCE et Jean-François RAZAVET - Mme Karine VALLUY.

Absents avec procuration : M. Nicolas BERNARD procuration à Mme Jacqueline BOLIS - M. Ludovic DEPLAGNE procuration à M. Jean-Paul PRESLE - M. Jacques DUBOISSET procuration à Mme Adrienne LIBIOUL - M. Pierre FERNAND procuration à Mme Margaux FOURTIN - M. José MAGALHAES procuration à Mme Karine VALLUY - Mme Aurélie MEJEAN-LAPAIRE procuration à M. Sébastien MORIN - M. Pierre MESURE procuration à M. Bruno PONTRUCHER - Mme Valérie MONTEIRO procuration à M. Hervé PRONONCE - Mme Vanessa PASDELOUP procuration à Mme Christel MARCHENAY - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à M. Jean-Marc BRUSTEL.

Absents :

Secrétaire de séance : Mme Karine VALLUY

Président de séance : M. Hervé PRONONCE

N° 24/04/03/006

OBJET : Budget général : Délibération portant approbation du budget primitif pour l'exercice 2024.

Présenté en équilibre, le projet de budget primitif pour l'exercice 2024 s'établit à la somme de **7 571 250,84 €** en section de fonctionnement et **5 888 617,15 €** en section d'investissement.

>>> SECTION DE FONCTIONNEMENT <<<

LES RECETTES

7 571 250,84 €

Elles comprennent :

- les atténuations de charges,
- les produits des services,

- le produit des impôts et taxes,
- le produit de la fiscalité locale,
- les dotations et participations,
- les autres produits de gestion courante,
- les produits financiers,
- les produits spécifiques,
- les reprises de provisions semi-budgétaires,
- les opérations d'ordre,
- la reprise de résultat 2023.

> Les atténuations de charges Chapitre 013, compte 6419	65 000 €
--	-----------------

Les atténuations de charges correspondent aux remboursements des traitements indiciaires des agents titulaires de la ville placés en congé longue maladie et/ou longue durée.

Pour rappel, la collectivité est son propre assureur en ce qui concerne les congés de maladie ordinaire et de maternité.

> Les produits des services : Chapitre 70, comptes 70311 à 70876	492 975 €
---	------------------

Sont ici comptabilisés les produits provenant des services périscolaires, de l'accueil de loisirs, du restaurant scolaire, de l'Ecole de Musique Municipale, des manifestations culturelles et de la crèche (comptes 7062, 7066, 7067) pour un total de : **467 350 €**

Ce chapitre enregistre également les remboursements correspondant aux mises à disposition des agents titulaires auprès d'associations ou d'organismes indépendants (O.H.L.C, mutualisation de services avec Clermont Auvergne Métropole...). Comptes 70848 et 70876 - Total : **13 600 €**

Concessions funéraires : prévisions de recettes compte 70311 à hauteur de **7 000 €**

Il convient de prévoir **5 025 €** au compte 7083 (location d'un emplacement pour l'implantation d'un pylône et d'un local technique).

> Le produit des impôts et taxes : Chapitre 73, comptes 73212 à 73221	384 079 €
--	------------------

La Dotation de Solidarité Communautaire (compte 73212) est reconduite au même niveau que les années précédentes : **374 290 €**

Le reversement du FNGIR 2024 (compte 73221) s'élève à **9 789 €**

> Le produit de la fiscalité locale : Chapitre 731, comptes 73111 à 73174	3 690 200 €
--	--------------------

Le produit fiscal attendu pour l'année 2024 devrait être de **3 500 000 €**.

En ce qui concerne les attributions de Clermont Auvergne Métropole :

Taxe additionnelle sur les droits de mutation (compte 73123) prévision de	180 000 €
Droits de place (compte 73154) :	2 400 €
TLPE (taxe locale sur la publicité extérieure) compte 73174 :	7 800 €

> Les dotations et participations	1 116 511 €
Chapitre 74, comptes 74111 à 74888	

Ces dotations comprennent notamment la dotation globale de fonctionnement (D.G.F) versée par l'Etat ainsi que les diverses compensations des exonérations législatives. Elles devraient correspondre pour 2024 à : **695 011 €**

Autres attributions et participations (Compte 7488) : **356 700 €**
 Il s'agit des sommes à percevoir de la C.A.F au titre du Convention Territoriale Globale (C.T.G) et des conventions d'objectifs et de financement des prestations (crèche et centre de loisirs).

Des crédits sont également à inscrire sur ce chapitre au titre de différentes subventions et compensations : **64 800 €**

> Les produits de gestion courante	132 444 €
Chapitre 75, comptes 752 à 75888	

Ils correspondent notamment aux revenus des immeubles communaux, à l'encaissement du produit des locations des salles communales. Ce compte enregistre également les divers remboursements que la collectivité est amenée à encaisser tout au long de l'année.

> Produits financiers	16 482 €
Chapitre 76, compte 76232	

Cette prévision porte sur le remboursement par Clermont Auvergne Métropole d'une partie des intérêts des emprunts correspondant aux transferts de compétences à la Métropole.

> Les produits spécifiques	200 €
Chapitre 77, compte 773	

Une somme de 200 € est inscrite pour permettre au cas où l'annulation d'un mandat sur l'exercice antérieur.

> Les reprises de provisions semi-budgétaires	23 244 €
Chapitre 78, compte 7817	

Sur le compte 7817 : provisions pour dépréciation des comptes des redevables, **23 244 €** sont à prévoir pour la reprise de provisions constituées en 2023 (règlement des dossiers en redressement/liquidation judiciaire et les créances irrécouvrables des années antérieures).

> Opération d'ordre de transfert entre sections	102 799 €
---	------------------

Chapitre 042, comptes 77681 & 777

En recette d'ordre, il convient de prévoir **705 €** (compte 777) pour l'amortissement de subventions liées à des opérations d'équipement (chaudière de la salle polyvalente dans les années 2000, participations des aménageurs pour la ZPH...).

La neutralisation des amortissements de l'Attribution de Compensation en Investissement implique pour sa part l'inscription d'une recette de **102 094 €** sur le compte 77681 (la dépense correspondante se situant en dotation aux amortissements dans le chapitre 042)

> Résultat reporté (R002) : 1 547 316.84 €

Enfin, la reprise du résultat de l'année 2023 permet l'inscription d'une somme de **1 547 316.84 €** (R002).

LES DEPENSES 7 571 250.84 €

Elles comprennent :

- les charges à caractère général,
- les charges de personnel,
- les atténuations de produits,
- les autres charges de gestion courante,
- les charges financières,
- les charges spécifiques,
- les dotations provisions semi-budgétaires,
- le virement à la section d'investissement,
- la dotation aux amortissements,

> Les charges à caractère général : 1 766 887 €
 Chapitre 11, comptes 60611 à 637

Ce chapitre regroupe les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité et de ses équipements.

Ces dépenses incluent notamment :

- les dépenses d'eau et d'assainissement	8 000 €
- les dépenses d'énergie, de fournitures non stockées et de petits équipements	372 047 €
- les dépenses d'alimentation (cantine, cérémonies...)	162 900 €
- les produits d'entretien	18 000 €
- les locations	10 900 €
- les entretiens de terrain, des bâtiments, de la voirie	90 800 €
- l'entretien des bois et forêts (élagage, taille de haies...)	7 500 €
- la maintenance	122 400 €
- les primes d'assurance,	27 200 €
- la documentation générale, les imprimés, la formation	18 000 €
- les honoraires	10 000 €
- les crédits destinés aux dépenses « fêtes et cérémonies »	100 000 €
- les frais de publication et d'insertion	20 600 €

Le compte 611 est un poste spécifique. Il enregistre en effet un grand nombre de dépenses liées à divers contrats et marchés de prestations de service (gestion de la crèche, analyses réglementaires du restaurant scolaire, l'entretien ménager de l'ECP Les Justes...). Le budget primitif propose ici des crédits à hauteur de **610 000 €**.

> Les charges de personnel : Chapitre 12, comptes 6331 à 6478	2 772 100 €
--	--------------------

Les propositions sont établies en prenant en compte :

- L'augmentation du point d'indice, la majoration de 5 points de l'indice brut, la revalorisation du R.I.F.S.E.E.P (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) et l'augmentation du nombre de personnels non titulaires indispensables à la continuité du service public,
- Le G.V.T (Glissement-Vieillesse-Technicité) qui est de **3 %** par rapport au réalisé 2023. L'effet G.V.T permet de prendre en compte les phénomènes suivants : l'augmentation des salaires due aux promotions individuelles, à l'ancienneté des salariés et à la progression des qualifications techniques attendues.

Ce chapitre a été élaboré en tenant compte des évolutions réglementaires (P.P.C.R : Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations) et de l'évolution/dimensionnement des équipes.

- La cotisation CNAS : **17 000 €**.

Le chapitre enregistre également les frais d'assurance statutaire obligatoire (**36 800 €**).

> Les atténuations de produits : Chapitres 014, comptes 7391112 à 7392221	385 654 €
--	------------------

La commune, du fait du taux de logement sociaux dont elle dispose, est exonérée des pénalités prévues au titre de l'art. 55 de la loi SRU.

Les crédits inscrits sur ce chapitre sont principalement destinés au règlement :

- du dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants : **3 000 €**
- de l'Attribution de Compensation en Fonctionnement (compte 739211) : **372 654 €**
- du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (F.P.I.C) : **10 000 €**

> Les autres charges de gestion courante : Chapitre 65, comptes 65311 à 65888	492 059 €
--	------------------

Ce chapitre comprend entre autres :

- les dépenses relatives aux fonctions électives (indemnités des élus, frais de mission, cotisations retraite, formation...), comptes 65311 à 653172 : **141 110 €**
- les participations de la ville à l'EPF AUVERGNE, compte 65568 : **2 810 €**
- la participation au TE63 au titre de l'entretien de l'éclairage public (pour la part restée communale), compte 657358 : **34 500 €**

- les subventions allouées aux associations et organismes de droit privé, le dispositif d'incitation à l'achat de vélos électriques ainsi qu'au ravalement des façades en centre bourg comptes 657382 et 65741 : **82 000 €**

L'enveloppe de **229 771 €** allouée au CCAS et au RPE permettra d'assurer la participation aux dépenses de fonctionnement du CCAS.

> Les charges financières : Chapitre 66, comptes 66111, 66112 & 6688	151 003.84 €
---	---------------------

Il s'agit des intérêts des emprunts souscrits par la collectivité ainsi que des participations dues à l'EPF AUVERGNE. Figurent également dans ce chapitre les intérêts courus non échus (ICNE).

> Les charges spécifiques : Chapitre 67, compte 673	800 €
--	--------------

800 € sont prévus pour l'annulation de titres sur les années antérieures.

> Dotations, provisions : Chapitre 68, compte 6817	18 326 €
---	-----------------

La mise en place d'une provision pour dépréciation des comptes des redevables nécessite d'inscrire au compte 6817 la somme de **18 326 €**. Ces crédits sont nécessaires pour effectuer le règlement des dossiers en redressement/liquidation judiciaire et les créances irrécouvrables (produits des services) des années antérieures.

> La dotation aux amortissements Chapitre 042, compte 6811	497 821 €
---	------------------

Le C.G.C.T impose aux collectivités de plus de 3 500 habitants de prévoir une dotation aux amortissements des immobilisations. L'amortissement vise à constater la perte de la valeur des biens et à dégager des ressources nécessaires à leur remplacement. Il constitue une opération d'ordre budgétaire qui ne donne pas lieu à un décaissement. Pour l'année 2024, le montant de cette dotation sera proposé à hauteur de **497 821 €**

Le passage à la nomenclature M57 le 1^{er} janvier 2024 va impacter ce compte car l'amortissement des biens acquis cette année se réalisera au prorata temporis dès la date de création du mandat pour règlement.

De ce fait, la somme proposée au BP 2024 ne tient pas compte des futures acquisitions mais uniquement des biens entrés dans l'inventaire communal depuis plusieurs années et devra donc être abondée en fin d'exercice pour permettre d'effectuer les écritures d'ordre.

Cette somme se retrouve en recettes d'investissement pour un montant équivalent.

> Virement à la section d'investissement : Chapitre 023	1 486 600 €
--	--------------------

>>> SECTION D'INVESTISSEMENT <<<**LES RECETTES****5 888 617.15 €***Elles seront cette année réparties en 9 rubriques :*

- les dotations et fonds divers,
- les subventions d'investissement,
- emprunts et dettes assimilées,
- les autres immobilisations financières,
- le solde d'exécution reporté
- le virement de la section de fonctionnement,
- les produits des cessions d'immobilisations,
- les opérations d'ordre de transfert entre sections,
- les opérations patrimoniales.

> Les dotations, fonds divers et réserves :	664 000 €
Chapitre 10, comptes 10222, 10226	

Il s'agit du produit de la Taxe d'Aménagement (ex T.L.E) pour **64 000 €** et du fonds de compensation de la TVA calculé sur les dépenses de l'année 2023 pour **600 000 €**.

> Subventions d'investissement :	1 236 059 €
Chapitre 13, comptes 1312 au 13411	

Les subventions devraient être essentiellement perçues pour le projet de restructuration du groupe scolaire Henri Barbusse-Les Fontenilles :

- Etat : **219 036 €** au titre du F.N.A.D.T et **400 000 €** au titre de la D.S.I.L, **150 000 €** au titre de la D.E.T.R, Région : **190 000 €** au titre de l'aide pour la filière bois, Département : **230 000 €** au titre du F.I.C

L'Agence de l'Eau, pour les travaux d'aménagement du parvis de la Mairie, verse le solde de **11 715 €**.

Comptes 1322 & 1323 : **5 930 €** seront versés pour l'aide à la rénovation des statues classées de l'église et **20 422 €** pour l'aide de la mise en place d'un système de vidéoprotection.

Dans le cadre de l'opération Solaire Dôme, **5 000 €** seront versés sur le compte 1323.

> Emprunts et dettes assimilées :	1 500 000 €
Chapitre 16, compte 1641	

En prévision des différents travaux réalisés (Tranche Optionnelle A : construction du pôle élémentaire) pour la restructuration du groupe scolaire Henri Barbusse-Les Fontenilles l'inscription au budget d'un emprunt de **1 500 000 €** est nécessaire.

> Autres immobilisations financières Chapitre 27, compte 276351	132 338 €
--	------------------

Cette recette correspond à la part du capital de l'emprunt prise en charge par Clermont Auvergne Métropole suite aux transferts de compétence du 1^{er} janvier 2017.

> Résultat reporté (R001) :	365 224.15 €
---------------------------------------	---------------------

> Virement de la section de fonctionnement : Chapitre 021	1 486 600 €
--	--------------------

> Produits des cessions d'immobilisations : Chapitre 024	3 500 €
---	----------------

La vente d'une parcelle de terrain rue du Grand Fossé permet l'inscription d'une recette de **3 500 €**.

> Opérations d'ordre de transfert entre sections : Chapitre 040, comptes 2802 à 28188	497 821 €
--	------------------

> Opérations patrimoniales : Chapitre 041, compte 1328	3 075 €
---	----------------

Pour l'intégration dans le patrimoine communal de plusieurs parcelles de terrains acquises à l'euro symbolique ou en cessions gratuites la somme de **3 075 €** doit être prévue sur le compte 1328.

LES DEPENSES	5 888 617.15 €
---------------------	-----------------------

7 rubriques principales :

- les immobilisations incorporelles,
- les subventions d'équipement versées,
- les immobilisations corporelles,
- emprunts et dettes assimilées,
- les autres immobilisations financières,
- les opérations d'ordre transfert entre sections,

> Emprunts et dettes assimilées : Chapitres 16 & 27	655 898 €
--	------------------

Ils se décomposent ainsi :

- Remboursement du capital des emprunts communaux :	614 050 €
- Dette EPF AUVERGNE (comptes 27638) :	41 048 €

> Les immobilisations incorporelles
Chapitre 20, compte 2051

6 439.15 €

Il est proposé d'inscrire à ce chapitre les crédits nécessaires à l'acquisition de plusieurs logiciels et licences pour les services communaux

> Subventions d'équipement versées
Chapitre 204, comptes 2041582 & 2046

167 094 €

Les crédits inscrits à ce chapitre correspondent au versement à Clermont Métropole de l'Attribution de Compensation en Investissement (Compte 2046) : 102 094 €

65 000 € sont également à inscrire au titre de la participation du TE63 pour les travaux d'éclairage public : groupe scolaire Henri Barbusse-Les Fontenilles, terrain de pétanque, vidéoprotection, mise en conformité du parc communal d'éclairage et mise en valeur du giratoire de l'avenue Centrale.

> Les immobilisations corporelles
Chapitre 21, comptes 2111 à 2188

4 953 312 €

Il vous est notamment proposé de prévoir les enveloppes de crédits suivantes :

- 500 € sont nécessaires sur le compte 2111 pour régler les frais relatifs à plusieurs acquisitions de parcelles de terrains (AC 182, AK 390 et ZD 351).
- 8 000 € pour la plantation d'arbres (compte 2121),

Sur le compte 2128 :

- ✓ 192 € sont nécessaires pour le dernier règlement de la mission SPS relative à l'aménagement du parvis de la Mairie.

Plusieurs sommes sont à inscrire sur le compte 21351 :

- ✓ 4 480 000 € pour la réalisation de la restructuration du groupe scolaire Henri Barbusse-Les Fontenilles solde de la tranche ferme (Pôle périscolaire et restauration) et 80 % d'exécution de la tranche optionnelle A (Pôle élémentaire) : maîtrise d'œuvre, travaux, SPS, CT...
- ✓ 200 000 € pour le règlement de la maîtrise d'œuvre, les mission SPS et CT et les travaux d'extension du multi-accueil le Verger des Diablotins
- ✓ 105 000 € pour le projet de construction d'une nouvelle salle polyvalente à l'espace Verger du Caire, négociation, choix du lauréat et lancement des études
- ✓ 17 800 € pour les travaux d'installation d'une centrale photovoltaïque au complexe sportif

Sur le compte 2138 : **20 000 €** sont à prévoir pour les travaux de rénovation du pont de César.

Sur le compte 2152 différents crédits sont à prévoir :

✓ **33 100 €** sont nécessaires pour l'équipement et la mise en place de caméras (vidéosurveillance),

✓ **15 000 €** pour le remplacement du mobilier urbain de la coulée verte.
Sur le compte 2158 :

✓ **11 000 €** pour l'achat d'un aspirateur à feuilles ainsi qu'un épandeur à engrais.

✓ Compte 21838 : **5 500 €** pour l'acquisition de matériel informatique.

Compte 21841 : **3 650 €** sont inscrits pour le renouvellement du mobilier dans les deux groupes scolaires.

Compte 21848 :

✓ **2 000 €** pour l'acquisition de mobilier pour le complexe sportif,

✓ **7 849 €** sont nécessaires afin d'équiper les services périscolaire (armoires, bibliothèques, bancs, étagères...),

✓ **8 500 €** pour l'acquisition d'un meuble à langer, meubles de rangements, tabourets pour la multi-accueil Le Verger des Diablotins

✓ **1 349 €** pour du mobilier destiné à l'équipement du restaurant scolaire Henri Barbusse-Les Fontenilles

✓ **5 772 €** sont nécessaires sur le compte 2185 pour le renouvellement du matériel de téléphonie ainsi que la migration de la téléphonie du groupe scolaire Henri Barbusse-Les Fontenilles

Sur le compte 2188 sont à inscrire **28 100 €** dont principalement :

✓ **8 000 €** pour l'acquisition de stores occultants pour l'Ecole de Musique

✓ **4 000 €** pour le renouvellement de vidéo projecteurs dans les 2 groupes scolaires

✓ **4 020 €** pour de nouveaux défibrillateurs et un système d'alarme pour le groupe scolaire Henri Barbusse-Les Fontenilles,

✓ **3 900 €** pour l'acquisition d'un gradin extérieur,

✓ **3 175 €** pour une console de réglage à distance des projecteurs Led situés à l'ECP,

- ✓ **1 500 €** pour l'acquisition de plusieurs aspirateurs pour l'entretien du restaurant scolaire,
- ✓ **910 €** pour équiper en mobilier de jardin le service animation

> **Opération d'ordre de section à section** **102 799 €**
Chapitre 040, comptes 13912 et 198

705 € sont nécessaires pour l'amortissement de subventions liées à des opérations d'équipement et 102 094 € pour la neutralisation de l'amortissement de l'A.C.I.

> **Opérations patrimoniales :** **3 075 €**
Chapitre 041, compte 2111

Pour l'intégration dans le patrimoine communal de plusieurs parcelles de terrains acquises à l'euro symbolique ou en cessions gratuites la somme de **3 075 €** doit être prévue sur le compte 2111.

La commission « Finances » du 26 mars 2024 ayant émis un avis favorable sur cette question, les conseillers sont invités à bien vouloir :

- approuver le budget primitif 2024 dont les balances générales seront annexées à la présente délibération.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOpte A LA MAJORITE

(3 votes CONTRE : Margaux FOURTIN, Pierre FERNAND et Jean-François RAZAVET)

POUR EXTRAIT CONFORME.

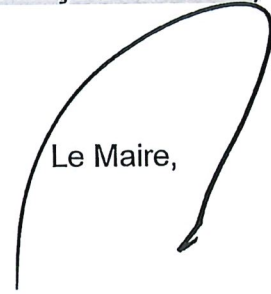
La Secrétaire de Séance,



Karine VALLUY



Le Maire,



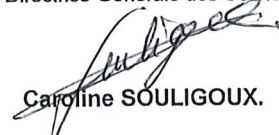
Hervé PRONONCE

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ACTE EXECUTOIRE

Publié le 05/04/2024
Reçu en préfecture le 05/04/2024

La Directrice Générale des Services,



Caroline SOULIGOUX.

